

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019

Présents : Jean-Luc Robin - Karine Cailler - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet - Michel Degout - Laurence Flamand - Christophe Gobatto - Béatrice Gusella – Jérôme Lemaire – Pierre Thong Soum - Yves Vacle –

Excusés : Yves Bouvard - Stéphanie Quentin - Nathalie Vicat

Absente : Martine Cagnin

Procuration : Yves Bouvard à Jean-Luc Robin

La séance est ouverte à 20 heures.

Madame Karine Cailler est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2019 :

Madame Aurore Chaudet précise qu'elle s'était retirée du vote de la délibération portant sur la convention Suez, elle ne doit donc pas être comptée parmi les votants.

Avec cette remarque, le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril est adopté à l'unanimité.

Délibérations enquête publique des Carrières :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, que dans le cadre de l'enquête publique sur le nouveau projet d'extension et de remblaiement de la carrière de Sainte-Julie, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Monsieur le Maire indique qu'il a été informé par le CVPA (Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain) de l'existence d'un rapport de l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur le sujet. Il déplore le fait que la Commune de Sainte-Julie ne soit pas destinataire de ce rapport et son absence dans le dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis défavorable au projet présenté par Les Carrières de Saint-Laurent pour les motifs suivants :

- possibilité d'enfouir des matériaux autres que d'origine naturelle (matériaux de déconstruction, d'origine étrangère ou non).
- absence dans le dossier d'un avis favorable de l'ARS sur l'enfouissement de matériaux exogènes dans la nappe phréatique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération demande de subvention Agence de l'eau :

Monsieur Lionel Chappellaz explique que l'étude du Schéma directeur de l'assainissement collectif et diagnostic des réseaux et STEP sur la commune de Sainte Julie sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du 11^{ième} programme de l'Agence de l'eau.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Département et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération.
- De valider le montant de cette opération évaluée à 83 962.50 € HT,
- De valider l'engagement de la commune de Sainte Julie à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Département et de l'Agence de l'eau,
- De demander l'autorisation de démarrage anticipé de l'étude avant notification de la décision d'aide du département et de l'agence départementale.

Monsieur Lionel Chappellaz rappelle que cette étude est nécessaire à la révision du PLU. Il en rappelle la composition :

- Phase 1 : Etats des lieux préliminaires. Reconnaissance des ouvrages, plan réseaux d'eaux usées. Complément des champs regards et canalisation du SIG des réseaux eaux usées et pluviales sans levé topographique suite aux reconnaissances. Recherches de regard, découpe d'enrobé, rehausse de regard et reprise de l'enrobé. Etablissement de fiches spécifiques pour tous les points remarquables du réseau hors STEP et son bassin d'infiltration. Diagnostic STEP. Dénombrement des rejets non domestique et établissement de la fiche.

- Phase 2 : Campagnes de mesures de débits et investigations par temps sec et humide.

- Phase 3 : Investigations complémentaires : Curages et Inspections télévisuelles.

- Phase 4 : Schéma directeur : Scénarii (présentation et chiffrage des différentes solutions techniques de renouvellement et de réhabilitation des réseaux et STEP, dimensionnement sommaire, efficacité attendue, avantages et inconvénients, estimation du coût global du programme pluriannuel, établissement des critères pertinents, hiérarchisation de travaux, établissement d'une base de données informatisée et évolutive). Régularisation administrative des déversoirs d'orage de la commune : Dossier de déclaration et notice d'incidence. Impact du programme de travaux sur le prix de l'assainissement.

Un rapport et une réunion de présentation seront faits en fin de chaque phase.

Le conseil municipal accepte de demander la subvention à l'Agence de l'eau.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision modificative budget commune :

Madame Béatrice Gusella explique qu'un remboursement de 87.14 € concernant une taxe d'aménagement doit être fait pour un habitant mais que cela n'a pas été prévu au budget, il y a donc lieu d'alimenter la ligne budgétaire D 10226 en prenant ces 87.14 € de la ligne D 2188.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

Décision modificative budget eau :

Madame Béatrice Gusella explique qu'une facture de l'agence de l'eau est plus importante que celle prévue au budget primitif (+ 580 €), il y a donc lieu d'approvisionner la ligne D 706129 pour pouvoir payer cette facture en créditant la ligne D 61523.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

Délibération mise en non-valeur budget commune :

Madame Béatrice Gusella explique qu'il reste 40 € irrécouvrable sur un titre de 2014 concernant l'achat d'une case au columbarium.

Madame Béatrice Gusella précise que la trésorerie a lancé de nombreuses poursuites restées sans résultat et propose donc d'admettre en non valeur la dette de 40 € concernant le titre de recette 131 de 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération mise en non-valeur budget eau :

Madame Béatrice Gusella fait part au Conseil municipal d'un montant de 2946.46 € irrécouvrable sur le budget de l'eau,

Madame Béatrice Gusella précise qu'il s'agit de factures d'eau impayées de 2011 à 2017 qui sont irrécouvrables ainsi que quelques factures non soldées dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

Elle précise également que la trésorerie a lancé de nombreuses poursuites sans résultat pour les côtes irrécouvrables.

Monsieur le Maire propose donc d'admettre en non valeur la liste de présentation arrêtée au 21/05/2019 des côtes irrécouvrables pour un montant total de 2946.46 €.

Délibération adoptée avec 9 voix pour et 3 abstentions

Délibération dématérialisation marchés publics plateforme du Conseil Départemental :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental de l'Ain a créé une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permet ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficient d'une meilleure visibilité, ce qui conduit à accroître le nombre d'offres et de fait améliore le rapport qualité/prix des propositions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée menée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est en cours de réalisation. Après une phase de concertation, dans le cadre de ce projet intercommunal de développement de la randonnée, il est proposé et porté à la connaissance du Conseil Municipal les chemins de la commune susceptibles d'être inscrits au PDIPR, dont l'élaboration revient au Département.

Le Conseil Municipal est plus particulièrement invité à se prononcer sur les listes des chemins ruraux (domaine privé de la Commune mais affecté à l'usage du public) proposés pour une inscription au PDIPR ainsi que sur celle des autres sentiers propriétés de la Commune devant faire l'objet d'une convention de passage. Une fois validées par le Conseil Municipal, les propositions d'inscriptions au PDIPR sont soumises à l'approbation du Conseil Départemental.

L'ensemble des chemins, dont les chemins ruraux et autres chemins appartenant à la Commune (valeur « Chemin État ou autre collectivité » dans la colonne Statut juridique) à inscrire au PDIPR sont présentés sur la carte en annexe.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Point info sur les commissions municipales :

Commission urbanisme :

Monsieur Jérôme Lemaire présente le compte rendu de la réunion de la commission urbanisme qui portait sur la consultation du conseil municipal sur le projet du PLU :

- Prévision de 69 habitations (soit 160 habitants) en plus d'ici 2030 selon les prescriptions du BUCOPA
- Conservation de la zone 1 AU constructible
- Construction en limite de terrain ou à 2 mètres
- Limitation de la hauteur des constructions à 7 mètres
- Nombre stationnement : 1 place pour T1, 2 places pour T2, T3, T4 et plus de parking pour les lotissements

- Infrastructures à prévoir : école vers le city stade, (à noter que l'école peut être dans une zone qui ne soit pas décomptée de la zone constructible) / salle multi activités dans une zone non encore définie / commerces au niveau du Silo / parc enfant ou floral à côté du Silo / place de parking vers la mairie, la salle des fêtes, le Silo, et le centre du village / pistes cyclables vers l'extérieur du village (et peut être vers l'intérieur)

- Clôture jusque 2 m en UA et 1m20 en UB

- Autorisation de toutes les couleurs pasteltes pour les façades avec un nuancier à proposer

- Elargissement de la couleur des volets avec toutes les couleurs autorisées

- Autorisation des toits à 1 pan et des toits terrasses pour les annexes

Monsieur Jérôme Lemaire explique que selon l'Agence d'Ingénierie, le schéma directeur de l'assainissement peut être étudié simultanément avec le PLU.

Commission "Personnel Communal" :

Monsieur le Maire annonce que Madame Vila Roura est en arrêt maladie et est remplacée par Madame Varrel Sandra pour une durée de 1 mois.

Il annonce également que Madame Isabelle Foundis fait un stage au secrétariat pour une durée de 2 semaines.

Commission fleurissement :

Monsieur Michel Degout annonce que le paysagiste qui devait fleurir la place de la Fontaine ne peut honorer son devis par manque de temps et que les travaux sont reportés à l'automne.

Commission scolaire :

Madame Laurence Flamand fait part que le prochain conseil d'école aura lieu le 20 juin 2019.

Questions Diverses :

- Monsieur Yves Vacle fait part de la remarque des habitants du chemin du Golet qui souhaiteraient que ce chemin soit mieux entretenu.

- Monsieur Chappellaz demande à ce que les voitures qui sont garées depuis plusieurs mois sur la Place Saint Sylvestre soient enlevées.

- Monsieur Michel Degout émet le souhait de faire disparaître le bâtiment du Silo avant la fin du mandat municipal, et propose de le mettre en vente.

Monsieur le Maire répond que cela sera difficile compte tenu du montant du désamiantage à prévoir. Une réflexion est lancée sur les possibilités de vente du silo en prenant en compte le respect des procédures de désamiantage d'un bâtiment.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 01 juillet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.